

**2DTech SASU**  
Capital social 1 000 €  
126, rue des Glycines – 60480 NOIREMONT  
**RCS Beauvais : 930 742 911**

---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20/10/2025  
**POURSUITE DE L'ACTIVITE MALGRE LA PERTE  
DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 9 heures,

Monsieur David DECROIX, associé unique, propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société 2DTech, a été convoqué au siège de la société par le président pour statuer sur l'ordre du jour suivant : la poursuite de l'activité de la société en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, les formalités.

L'assemblée est présidée par Monsieur David DECROIX, pris en sa qualité de président de la société.

Le président dépose sur le bureau les documents relatifs à cette assemblée générale et met successivement au vote les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

En application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'assemblée générale, après avoir constaté lors de l'AGO d'approbation des comptes du 27/06/2025, concernant l'exercice clôturé le 31/12/2024, que les capitaux propres de la société, d'un montant de (- 2 451,48) €, étaient inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre son activité.

**Cette résolution est adoptée par l'associé unique.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée par l'associée unique.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président associé unique.

**David DECROIX - Président associé unique**

Le 17/11/2025

